

LA JUDOCIENNE- SAINT JOSSE 15 AOÛT 2026

La Judocienne, organisée par l' Office Municipal des Sports, a lieu sur la commune de SAINT- JOSSE le samedi 15 Août 2026 , ouverte aux licenciés ou non.

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA et tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve par le seul fait de leur inscription.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions uniquement en ligne sur le site chronopale.fr jusqu'au 13 Août. Au-delà les inscriptions sont possibles jusqu'à 1h avant le début de la course, avec une majoration de 4 euros (pas d'inscription sur place).

Modalités médicales inscription :

Non- licenciés : Certificat médical valide stipulant « Apte à la pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs inscrits sur le 5 et 10kms.

OU

Attestation indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (PPS)

• Licenciés : Licence en cours de validité FFA, UNSS, UFOLEP, PASS'RUNNING, FSCF, FSGT.

Retrait de Dossards :

Accueil et remise des dossards, à partir de 8 heures, salle Carpentier , chemin du Petit Capelle St JOSSE.

HORAIRES : 9h15 Marcheurs, 5 ou 10 km 4€

9h30 Baby Enfants nés en 2020 et après / 200 m gratuit

9h40 Eveil Enfants nés en 2017-2018-2019 / 400 m gratuit

9h50 Poussins Enfants nés en 2015 -2016 / 800 m gratuit

10h00 Benjamins Enfants nés en 2013-2014 / 1,5 km gratuit

10h30 Départ 5 km 2012 minimes et avant 10€

Départ 10 km 2010 cadet et avant 12€

RETRACTATION :

Toute inscription à l'évènement ne sera remboursée pour quelque motif que ce soit personnel ou médical.

CHRONOMETRAGE :

Le chronométrage sera réalisé par Chronopale par puce attachée à la chaussure. En cas de non restitution de la puce à l'arrivée ou en cas d'abandon, une facture de 6€ vous sera envoyée.

RECOMPENSES :

Les récompenses pour le 5km : Minimes et les 3 premiers au scratch, hommes et femmes.

Les récompenses pour le 10 km : Les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie de cadet à M8, hommes et femmes

Un tirage au sort des dossards sera réalisé à l'issue des récompenses (présence obligatoire).

ASSURANCE :

Les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès du GAN.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, défaillance ou accidents consécutifs à un mauvais état de santé.

LES SECOURS :

La sécurité est assurée par la Protection Civile du Pas- de-Calais.

DROIT D'IMAGE :

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement.